

## **RÈGLEMENTS DU CONCOURS**

1. Les participants auront la chance de gagner l'un des prix suivants:

### **Tirage1:**

Un forfait ville PARIS à l'hôtel Mercure Montmartre, pour deux (2) personnes incluant les vols, l'hébergement, les petits déjeuners et les transferts. En prime, les passagers recevront une bouteille de vin (une par séjour) et une croisière d'une heure sur la Seine (Bateaux Parisiens, repas non inclus). Le voyage d'une valeur de 1899 \$ par personne, comprend:

- Les vols aller-retour sur les ailes d'Air Transat en classe économique ;
- L'hébergement à l'hôtel Mercure Montmartre ;
- Une (1) bouteille de vin ;
- Les petits déjeuners ;
- Les transferts ;
- Une (1) croisière d'une heure sur la Seine (Bateau Parisien, repas non inclus) ;
- Le voyage doit être effectué entre le 1<sup>er</sup> août 2008 et le 30 juin 2009, selon le programme de vol de Vacances Transat ;
- La personne gagnante ne peut changer les dates du voyage lorsque la réservation est faite ;
- La personne gagnante et la personne l'accompagnant sont responsables d'avoir en main tous les documents de voyage nécessaire (passeport valide, visa, assurance-voyage, etc.) ;
- Il est à noter que les conditions générales de la brochure s'appliquent à cette réservation ;
- Ce prix est non échangeable, non remboursable, non transférable, non monnayable et ne représente aucune valeur monétaire ;
- Le transport et l'hébergement sont sujets à disponibilité au moment de la réservation et certaines restrictions ou périodes d'interdiction peuvent s'appliquer ;
- Le / La gagnant(e) et la personne l'accompagnant doivent voyager suivant le même itinéraire ;
- Les gagnants se doivent de respecter les dates de validité de la promotion et ont le devoir d'accepter les alternatives proposées par Vacances Transat aucune extension de dates de validité n'est permise ;
- Toute personne gagnante consent, par sa participation au concours, à ce que son nom, sa photo et / ou sa voix soit utilisée à des fins publicitaires, sans autre compensation que le prix attribué.

### **Tirage 2:**

Un voyage de deux jours pour quatre (4) personnes à la Baie-James comprenant:

- Le transport aérien entre l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau (Montréal-Dorval) et l'aéroport La Grande Rivière (le déplacement entre le lieu de résidence du gagnant et l'aéroport de Dorval sera aux frais du gagnant) ;
- Le transport à bord des autocars d'Hydro-Québec entre l'aéroport La Grande Rivière, le village de Radisson et tous les sites de visite ;
- Les visites guidées de l'Aménagement Robert-Bourassa et de la centrale La Grande-1 ;
- L'hébergement à l'Auberge Radisson et deux (2) repas par jour ;
- Le voyage aura lieu les 27 et 28 septembre 2008. Le prix est d'une valeur approximative de 7260 \$.

### **Tirages 3 et 4:**

Un (1) des deux (2) forfaits « CASINO FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU\* » pour deux (2) personnes, d'une valeur de 1500 \$ chacun, comprenant:

- Deux (2) nuitées en chambre Fairmont Saint-Laurent ;
- Deux (2) petits déjeuners ;
- Deux (2) soupers ;
- Un (1) massage de détente (50minutes) par personne ;
- 100 \$ en jetons casino Valide jusqu'au 30 avril 2009.

**Tirages 5 et 6:**

Un des deux (2) forfaits « GRANDES TABLES » pour deux personnes, chacun d'une valeur approximative de 800 \$ comprenant:

- Deux (2) nuitées au Château Laurier de la Grande-Allée ;
- Deux (2) soupers pour deux personnes ;
- Deux (2) soirées Night Life pour deux personnes; entrées VIP au Maurice Night Club et quatre (4) consommations par personne par soirée ;
- Deux (2) brunches pour deux (2) personnes.

**Tirages 7 à 74:**

L'un des 68 bons de restaurant dans l'un des restaurants membres d'Action Promotion Grande-Allée. Valeur de 50 \$ chacun.

**LA VALEUR TOTALE DES PRIX EST APPROXIMATIVEMENT DE 19 000 \$****2. Comment participer:**

- En achetant le laissez-passer 2008 et en complétant le coupon de participation en ligne sur le site de [Vacances Transat](#) avant le 13 juillet 2008 à 23h.

**3. Tirage le lundi 14 juillet 2008 à 15h, au bureau de Vacances Transat.**

Vacances Transat  
300, Léo Pariseau  
Montréal (Québec) H2X 4C2

**4. La date limite pour réclamer un prix est le vendredi 26 septembre 2008 à 17h, à l'adresse suivante:**

Festival d'été international de Québec  
226, rue Saint-Joseph Est  
Québec (Québec) G1K 3A9

Sauf pour le prix Hydro-Québec qui devra être réclamé avant le 22 août 2008. Le gagnant se verra remettre une enveloppe contenant son prix ainsi qu'une fiche intitulée « inscription des passagers », qu'il devra remplir et retourner chez Hydro-Québec, à l'adresse indiquée sur la fiche, avant le 22 août 2008.

**5.** Les prix offerts sont non négociables, non échangeables, non monnayables. Aucun achat requis.

**6.** Les règlements officiels du concours ainsi qu'une version anglaise sont disponibles sur demande en écrivant au Festival d'été international de Québec.

**7.** Concours réservé aux 18 ans et plus.

**8.** Les gagnants seront contactés par téléphone, mardi le 15 juillet 2008;

**9.** Un différent quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler;

**10.** Ce concours est ouvert aux résidents tous les résidents du Québec qui sont âgés de 18 ans et plus au 1er juillet 2008 (aucune exception ne s'applique), à l'exception des employés du Festival d'été de Québec, représentants et agents des organisateurs du concours, de Vacances Transat, de leurs sociétés affiliées, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel ou de services utilisés dans le cadre de ce concours publicitaire ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce concours, ainsi que des membres de leur famille immédiate (père, mère, sœurs, frères, enfants), leur conjoint légal ou de fait et de toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.